



Déclaration de neutralité et de juste équilibre

Contexte

Les valeurs principales de Discuss It sont la neutralité, l'équilibre et l'indépendance. Grâce à nos événements équilibrés, nous informons les élèves de manière neutre, ce qui contribue à promouvoir leur intérêt politique et leur éducation politique. C'est ainsi que nous avons pu gagner la confiance de nos écoles partenaires.

Chaque membre ou employé-e de Discuss it a sa propre opinion politique - et c'est une bonne chose ! Cependant, il est d'autant plus important que nos membres et employé-es se comportent de manière neutre et/ou équilibrée lorsqu'ils-elles s'impliquent dans les activités de l'association ou agissent au nom de cette dernière.

Adhésion

- L'adhésion à Discuss it est ouverte à tout·es et à chacun·e, même si la personne est membre d'un parti politique ou d'un groupe d'intérêt.

Modération

- Nos modérateurs·trices sont autorisé·es à être membres d'un parti politique ou d'un groupe d'intérêt ;
- Toutefois, nos modérateurs·trices ne sont pas autorisé·es à exercer une fonction officielle au sein d'un parti communal, cantonal ou national (présidence, membre du comité, direction, etc) ;
- Si un·e modérateur·trice s'engage activement pour ou contre un projet discuté lors d'un événement Discuss it, il-elle doit le signaler au comité. Une décision commune sera alors prise pour savoir si une modération neutre et équilibrée peut être garantie malgré cet engagement, faisant ainsi appel au bon sens et à la responsabilité individuelle. S'il apparaît qu'une modération neutre et équilibrée ne peut pas être garantie, le-la modérateur·trice doit se retirer pour la série d'événements en question ;
- Nos modérateurs·trices sont tenu·es de garantir le principe de la neutralité lors des événements Discuss it en ne mettant pas en avant leurs opinions personnelles sur les sujets concernés. Toutefois, afin de susciter un débat animé, les modérateurs·trices peuvent adresser aux politicien·nes des remarques et des questions qui ne sont pas neutres. S'ils-elles font usage de cette technique de modération, ils-elles doivent l'appliquer de manière équilibrée à toutes les parties prenantes.

Le comité et le bureau

- Nos membres du comité et bureau sont autorisé·es à être membres d'un parti politique ou d'un groupe d'intérêt ;
- Toutefois, nos membres du comité et bureau ne sont pas autorisé·es à exercer une fonction officielle au sein d'un parti communal, cantonal ou national (présidence, membre du comité, direction, etc) ;
- Si le comité ou le bureau traite d'affaires dans lesquelles un membre du comité ou du bureau poursuit ses propres intérêts en raison de son appartenance ou de son emploi au sein d'un parti politique ou à un groupe d'intérêt, il-elle doit se retirer de ces affaires.
- Lorsque le comité ou le bureau traite d'affaires qui coïncident avec les propres intérêts d'un membre du comité ou bureau (par exemple en raison de son adhésion ou de son emploi dans un parti ou un groupe d'intérêt), le membre doit se récuser des affaires en question.

Comportement

- Chaque membre de Discuss it se comporte de manière neutre et équilibrée lorsqu'ils-elles s'impliquent pour les activités de l'association ou agissent au nom de cette dernière;
- Chaque membre est tenu de signaler, directement au comité et de manière proactive, d'autres appartenances à des partis politiques et groupes d'intérêt ainsi que des engagements politiques.

Processus

- Le comité évalue si l'appartenance d'un membre de Discuss it à un autre groupe d'intérêt ou tout autre engagement politique constitue un conflit d'intérêts. Sur la base de cette évaluation, le comité décide avec le membre en question, dans quelle mesure et dans quelles fonctions il-elle peut être impliqué·e au sein de Discuss it ;
- Si un membre de Discuss it viole la neutralité et/ou l'équilibre dans le cadre de son engagement pour Discuss it, le comité décide des mesures appropriées. Il peut s'agir d'un avertissement, du retrait d'une fonction correspondante ou encore de l'exclusion de l'association ;
- Les plaintes concernant des violations de la neutralité et de l'équilibre, tant internes qu'externes, peuvent être soumises par e-mail à vorstand@discussit.ch. Elles seront discutées lors de la prochaine réunion du comité ou, si elles sont très graves, lors d'une réunion extraordinaire. Dans tous les cas, la personne qui a déposé la plainte recevra une réponse ;
- Nous souhaitons une représentation équilibrée de toutes les opinions politiques au sein de notre association.

Déclaration de neutralité

Par la présente, je soussigné·e, _____, déclare d'avoir lu et de respecter la déclaration de neutralité et d'équilibre. De plus, je soutiens et je m'engage pour les valeurs de Discuss it.

Je suis membre des partis politiques et groupes d'intérêt suivants (préciser lesquels et dans quelle fonction) :

Je m'engage activement pour les enjeux politiques suivants (préciser lesquels et sous quelle forme) :

Prénom : _____ Nom : _____

Lieu : _____ Date : _____

Signature : _____

Ce document a été approuvé le 19 mars 2021 par l'assemblée ordinaire des membres et entre en vigueur à partir de cette date. Il remplace la déclaration de neutralité et de juste équilibre du 16 mai 2019.